



ECOLE REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE

ERSUMA

FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE - FIPROD

3ème Édition

Yaoundé (Cameroun), 22 au 25 Mai 2024



THÈME :

**LA RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES
ENTREPRISES EN AFRIQUE**

LE MAGAZINE DU FIPROD

MAI 2024

ORGANISATEUR DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD)

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'une des Institutions de l'OHADA. Rattachée au Secrétariat Permanent, elle est instituée par les articles 3 et 41 du Traité de l'OHADA et organisée par le Statut de l'ERSUMA du 03 octobre 1995 révisé par les Règlements N° 004/2009/CM/OHADA du 19 décembre 2009, N°0013/2011/CM/OHADA du 17 Juin 2011 et N°02/2016/CM/OHADA du 28 octobre 2016 portant Statut révisé de l'ERSUMA. Située à Porto- Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'environnement juridique des États Parties de l'OHADA par la sensibilisation, la vulgarisation, la formation continue et initiale, l'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit communautaire et l'accompagnement continu des professionnels du droit, des professionnels du chiffre et des entreprises. L'ERSUMA a cinq missions principales :

Améliorer le système juridique et judiciaire des États Parties ;

Améliorer le système juridique et judiciaire des États Parties ;

Assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des États Parties relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;

Assurer l'appropriation du droit OHADA par les professionnels et les justiciables ;

Agir comme un centre d'excellence de recherche et de documentation en droit OHADA et en tout autre droit communautaire ;

Être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application du droit OHADA.

L'ERSUMA dispose d'un Centre de formation, d'un Centre de recherche, d'un Centre de documentation et d'un Centre de traduction et d'interprétariat en droit. Les activités de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, principalement les professionnels du droit et du chiffre et les opérateurs économiques. Ainsi, peuvent être cités parmi les auditeurs des sessions de formation : les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, officiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc., ainsi que les managers et dirigeants d'entreprise, les administrateurs de société. Les formations dispensées par l'ERSUMA se déroulent en présentiel au siège ou en tout autre lieu, ou par visioconférence. Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie du statut d'institution internationale qui œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des États membres de l'OHADA. En vingt-six (26) ans d'exercice, elle a à son actif plus de dix-huit mille sept cent (18.700) personnes formées, d'horizons professionnels divers. L'ERSUMA déroule aujourd'hui un vaste programme homogène d'expansion et de diversification de ses activités de formation. Dans cette perspective, l'ERSUMA a entrepris de développer des formations diplômantes de plus grande envergure. Consciente des avantages systémiques de la formation initiale dans le « système juridique » de l'OHADA, l'ERSUMA envisage de créer, à côté de ses formations professionnelles, une formation diplômante sous forme de Master recherche dont la mise en œuvre est envisagée via des « Chaires OHADA » accueillies par des structures publiques et/ou privées de formation dans tous les continents.



CONCEPT DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD)

Le FIPROD est une manifestation professionnelle biannuelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontre et d'échange qui réunit tous les professionnels du Droit et du Chiffre, toutes professions confondues, avec leurs partenaires institutionnels et les destinataires de leurs services. Il est le creuset le plus important des professionnels du Droit et du Chiffre en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets :

Accompagner l'expansion des professions juridiques,
judiciaires et du Chiffre, Garantir l'effectivité du Droit, et
Renforcer l'efficacité économique du Droit

La réalisation de cet objectif commun nécessite que les acteurs du Droit et du Chiffre connaissent mutuellement leurs professions, en déterminent les enjeux systémiques et travaillent en synergie. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du Droit et du Chiffre, d'horizons et de domaines divers, dont la collaboration interprofessionnelle est primordiale pour le développement de leur profession et la satisfaction des besoins légitimes qui justifient leur existence

Forte de son pôle d'excellence en formation et recherche en Droit communautaire africain des affaires et fondamentalement orientée vers l'interprofessionnalisme au service du développement économique, l'ERSUMA organise le FIPROD tous les deux (02) ans à compter de 2019.

En effet, les professions juridiques et judiciaires ainsi que celles de la comptabilité et des finances (communément dénommées « professions du chiffres ») sont nombreuses et variées. Certaines, traditionnelles, sont parmi les professions les plus anciennes et les mieux partagées au monde, tandis que d'autres, plus récentes, sont le résultat de la rencontre entre les besoins en services et les capacités professionnelles disponibles. À ces professions s'ajoutent aujourd'hui, celles connexes, auxiliaires ou intermédiaires aux professions juridiques, judiciaires et du chiffre qui ont pour principal objet de mettre à la disposition de celles-ci les moyens et méthodes de réalisation efficiente de leurs missions.

Ces professions renforcent les capacités des professionnels du droit et du chiffre et leur apportent des solutions innovantes d'exercice de leur activité à travers notamment l'usage des technologies de l'information et de la communication. La performance des moyens techniques proposés est telle que leur portée a atteint les professions les plus réticentes au développement technologique.

L'évolution de la nomenclature et, parfois, de la nature des professions juridiques, judiciaires et du chiffre s'est accélérée grâce notamment aux rencontres professionnelles, cadre d'échanges et de définition de politiques adaptées aux objectifs de la profession. C'est ainsi que des séminaires et surtout des congrès annuels sont organisés par plusieurs professions juridiques et judiciaires. Parmi eux, peuvent être cités: le Congrès international des Notaires, le Congrès des Notaires d'Afrique, le Congrès international des huissiers de justice et agents d'exécution, le Congrès international des avocats, le Forum Interafricain des Juristes d'Entreprise ou encore le Congrès Africain des juristes d'affaires, les assises des ordres nationaux des experts-comptables et comptables agréés (ONECCA) et les rencontres annuelles de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AAHJF). Toutes ces manifestations ont le mérite de constituer un cadre d'échanges entre professionnels du droit ou professionnels du chiffre. Toutefois, même si elles ont tendance à prôner l'ouverture, elles sont essentiellement sectorielles, enregistrant la participation des professionnels d'un secteur ou d'un corps de métier donné.

Compte tenu du besoin de synergie interprofessionnelle dans la vie et la pratique du droit des affaires et convaincue de l'apport considérable de l'interprofessionnalisme dans l'expansion des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ainsi que le développement économique des États, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a institué le Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD). Chaque édition du FIPROD est organisée autour d'un thème qui s'inscrit en droite ligne des orientations de l'OHADA et ses États membres ainsi que de celles des professions du Droit et du Chiffre.

La portée interprofessionnelle du FIPROD est sans équivoque. Il a pour objectif de contribuer à la synergie interprofessionnelle dans le domaine des affaires, de la comptabilité et de la finance. Il vise à favoriser non seulement la rencontre entre les professionnels du droit et du chiffre mais également celle entre les professionnels et les destinataires de leurs services.

Il permet notamment de :

Évaluer le cadre législatif et réglementaire des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ;

Apprécier les capacités des professionnels du droit et du chiffre à répondre efficacement aux demandes de services ;

Renforcer les capacités des professionnels du droit et du chiffre ;

Évaluer le niveau d'attractivité de l'environnement des affaires dans l'espace OHADA ;

Susciter un repositionnement des professions juridiques, judiciaires et du chiffre à l'échelle internationale ;

Faciliter la mise en place d'un cadre de collaboration interprofessionnelle non seulement entre les différents acteurs de l'espace OHADA, mais également entre eux et les cabinets internationaux ;

Soutenir la collaboration et la complémentarité entre les organisations d'intégration juridique et économique et entre celles-ci et les partenaires techniques et financiers ;

Créer un cadre permanent d'échanges entre les professions juridiques, judiciaires et du chiffre dénommé « Réseau International des Professionnels du Droit et du Chiffre », en abrégé « RIPROD » ;

Offrir un cadre de promotion des solutions innovantes d'exercice des professions Juridique, judiciaires et du chiffre ;

Mieux adapter les services de l'ERSUMA aux besoins de renforcement de capacités des professionnels juridiques, judiciaires et du chiffre.

Dans un monde qui bouge, qui ne cesse d'innover, l'Afrique a son rôle à jouer, et son milieu des affaires aussi. En dehors d'être rentables, les entreprises africaines, comme celles du monde entier, sont appelées à être plus éthiques, mieux engagées et adaptées aux sociétés. Les considérations sociales et environnementales s'invitent de plus en plus à l'ordre du jour des entreprises africaines quelles que soient leurs tailles ou leurs formes. Ainsi, l'on assiste à l'émergence en Afrique de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui prend une importance croissante dans les pratiques et les discours des entreprises. Elle s'impose, avec le temps, comme une évidence, voire une opportunité chez les dirigeants d'entreprises, et se place au cœur de l'entreprise performante.

La RSE est un concept protéiforme qui regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (sociaux, environnementaux et économiques). Encore peu connue sur le continent africain, que ce soit des autorités publiques ou des dirigeants d'entreprise, la RSE serait un atout pour les entreprises africaines si elle était mise en œuvre dans leurs politiques. En effet, dans un contexte de fortes demandes sociales et de fragilité des recettes publiques, la RSE représente une opportunité pour l'Afrique : celle de servir un développement durable et inclusif. En adoptant de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, les entreprises peuvent non seulement réduire les externalités négatives de leurs activités, mais également optimiser leur impact positif sur le développement. Une démarche RSE peut également procurer d'importants bénéfices aux entreprises en leur ouvrant les marchés internationaux, en leur assurant un avantage concurrentiel, en réduisant les coûts de consommation d'énergie, d'eau, etc... L'enjeu de ces prochaines années sera donc d'accompagner le développement à grande échelle de la RSE sur le continent africain, ce qui représente un défi de taille pour des économies encore largement informelles. L'objectif est d'inscrire les entreprises africaines dans une dynamique liée au développement durable. L'ouverture continentale de la RSE ne pourrait que favoriser le développement humain sur le continent, à travers une plus grande paix et une plus grande stabilité.

La RSE est un concept protéiforme qui regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (sociaux, environnementaux et économiques). Encore peu connue sur le continent africain, que ce soit des autorités publiques ou des dirigeants d'entreprise, la RSE serait un atout pour les entreprises africaines si elle était mise en œuvre dans leurs politiques. En effet, dans un contexte de fortes demandes sociales et de fragilité des recettes publiques, la RSE représente une opportunité pour l'Afrique : celle de servir un développement durable et inclusif. En adoptant de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, les entreprises peuvent non seulement réduire les externalités négatives de leurs activités, mais également optimiser leur impact positif sur le développement.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU THÈME DE LA 3ème ÉDITION DU FIPROD

Une démarche RSE peut également procurer d'importants bénéfices aux entreprises en leur ouvrant les marchés internationaux, en leur assurant un avantage concurrentiel, en réduisant les coûts de consommation d'énergie, d'eau, etc... L'enjeu de ces prochaines années sera donc d'accompagner le développement à grande échelle de la RSE sur le continent africain, ce qui représente un défi de taille pour des économies encore largement informelles. L'objectif est d'inscrire les entreprises africaines dans une dynamique liée au développement durable. L'ouverture continentale de la RSE ne pourrait que favoriser le développement humain sur le continent, à travers une plus grande paix et une plus grande stabilité.

Depuis une trentaine d'années, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ^[1] s'est forgé une identité et s'est mondialement imposée comme un modèle original d'intégration juridique. À travers son œuvre constante d'instauration d'un droit des affaires moderne, adapté et commun à tous ses États membres, elle contribue à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de l'Afrique. Toujours dans la dynamique de l'expansion et du renforcement de la compétitivité des entreprises africaines, l'OHADA entend contribuer à l'intégration de la RSE dans les pratiques commerciales africaines et faire de l'Organisation un espace intégré socialement responsable. En effet, conscient du potentiel que revêt la RSE, l'OHADA a intégré un dispositif RSE dans la note 35 annexée à l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) ou SYSCOHADA révisé. Ce dernier posait depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2018, les fondamentaux d'un reporting extra-financier. Il y a donc lieu de enforcer l'engagement de l'OHADA dans l'identification des mécanismes et la concrétisation des normes juridiques qui intégreraient de manière harmonieuse ses Actes uniformes.

C'est sur ce socle que l'OHADA envisage de construire un cadre aussi contraignant qu'attractif dédié à la RSE. Le déploiement de la RSE au sein de l'OHADA permettrait sans aucun doute d'améliorer la qualité des relations économiques de ses États membres avec le reste du monde et de doter cet espace juridique unique d'une boussole propice à générer un développement économique durable et inclusif au bénéfice notamment des populations et de la biodiversité.

En Afrique, la responsabilité sociétale des entreprises a un enjeu stratégique et économique pour les entreprises. Cependant, l'appréhension du concept sur le continent est récente et nombre d'entreprises africaines mettent en place des démarches RSE sans les formaliser comme telles. Afin de contribuer à l'implémentation de la RSE au cœur de la stratégie des entreprises africaines pour redorer l'image de l'économie de marché sur le continent, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA a décidé d'organiser la prochaine édition du FIPROD à l'hôtel la Falaise de Yaoundé (Cameroun), du 22 au 25 mai 2024, sur le thème « **La Responsabilité sociétale des entreprises en Afrique** ».



[1] Cette Organisation internationale regroupe à ce jour dix-sept (17) pays d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et de l'océan Indien : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Union des Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

OBJECTIFS DE LA 3ème ÉDITION DU FIPROD

A. Objectif général

La troisième édition du FIPROD, a pour objet de réunir les professionnels du Droit et du Chiffre, ainsi que les opérateurs économiques, les dirigeants d'entreprises et les politiques pour faire un état des lieux de la RSE en Afrique et réfléchir à des stratégies concrètes de nature à favoriser l'intégration sur le continent d'une politique de RSE créatrice de valeur économique et sociale.

B. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette édition vise à :

Identifier les enjeux de la RSE pour les entreprises africaines au regard de l'objectif de développement économique et social des pays africains ;

Évaluer le cadre international et africain de la RSE ;

Dresser un état des lieux de la RSE en Afrique ;

Identifier les acteurs de la RSE en Afrique et apprécier leurs rôles ;

Relever les défis spécifiques de l'implémentation de la RSE dans les pays africains ;

Identifier les techniques et moyens adéquats de promotion et de développement de la RSE en Afrique ;

Apprécier les pratiques professionnelles dans l'accompagnement des entreprises africaines en matière de RSE ;

Partager les expériences professionnelles et renforcer les capacités de professionnels en matière de RSE en Afrique ;

Promouvoir la collaboration entre professionnels en vue d'une meilleure intégration des démarches RSE dans les stratégies d'entreprise en Afrique ;

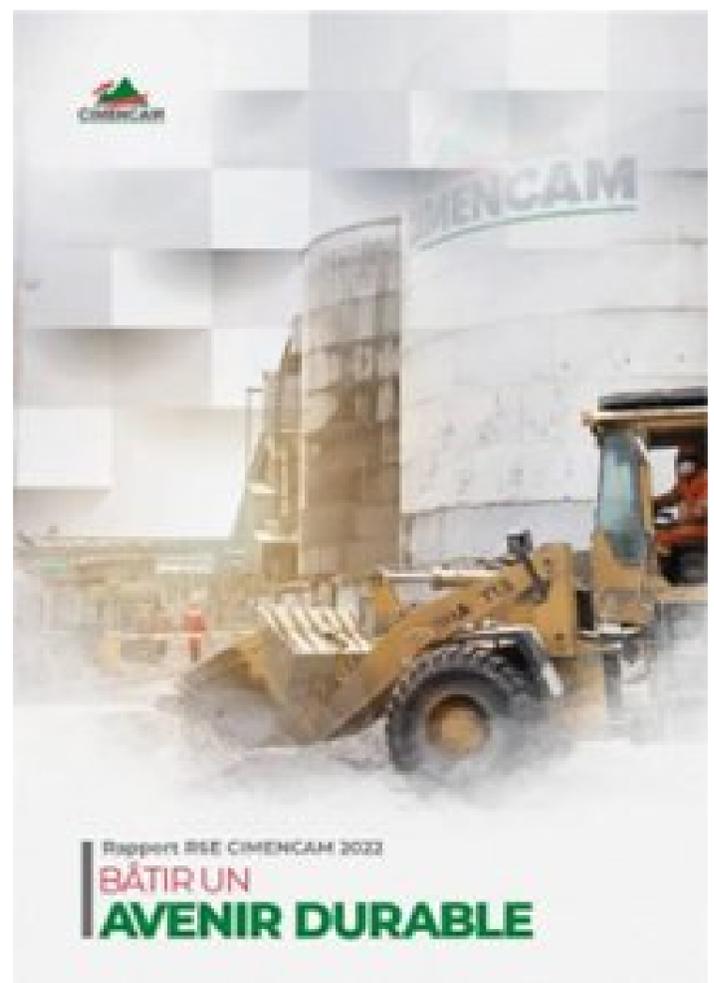
Stimuler les États africains dans leurs politiques d'amélioration du climat des affaires à travers le déploiement de la culture RSE en Afrique.



La Cimencam est créée en 1963, c'est une filiale du groupe français de matériaux de construction Lafarge. Elle produit et vend au Cameroun du ciment, des granulats et du béton prêt à l'emploi. Elle comprend trois usines : une station de broyage située à Bonabéri sur les berges du fleuve Wouri à Douala, une cimenterie intégrée à Figuil dans la région du Nord et une centrale à bétonsituée à Olembé dans le Centre du Cameroun.

L'engagement sociétal de CIMENCAM

1. stratégie de Développement Durable 2030 (climat – économie circulaire – eau & nature – personnes & communautés) ;
2. création de valeur ;
3. pipeline de plus de 100 projets initiés et/ou soutenus sur différents volets.



Contacts :

Cimenteries du Cameroun (Cimencam), Z.I. de Bonabéri

PO Box :1323 Douala – Cameroun

Téléphone : +237 6 54 90 00 00

Service Client : serviceclient.cimencam@holcim.com



PROGRAMME

FIPROD

Yaoundé 2024

« LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES
ENTREPRISES EN AFRIQUE »

	DU SAMEDI 18 AU MARDI 21 MAI 2024
	ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS
	MERCREDI 22 MAI 2024
08h00 – 08h30	Arrivée et installation des participants
08h30 – 09h00	Arrivée et installations des officiels
09h00 – 10h00	<p align="center">CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mot de bienvenue de Monsieur Luc MESSI ATANGANA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, ❖ Mot de circonstance de Dr Karel Osiris Coffi DOGUE, Docteur en Droit Privé, Directeur Général de l'ERSUMA, ❖ Leçon inaugurale présentée par le Pr Charles MOUMOUNI, Professeur titulaire, Coprésident de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF) de l'Université Laval (Canada), ❖ Allocution du Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Maître de Conférences – Agrégé des Facultés de Droit, Secrétaire Permanent de l'OHADA, ❖ Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Laurent ESSO, Ministre d'État, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République du Cameroun ou son Représentant, ❖ Photo de famille.
10h00 – 11h00	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cocktail d'ouverture ❖ Visites guidées de stands ❖ Brainstormings, présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs
11h00 – 13h00	<p>ATELIER 1 : CADRE INTERNATIONAL DE LA RSE ET INCIDENCE EN AFRIQUE</p> <p>Modérateur : Pr Robert NEMEDEU Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Directeur du Centre d'Études Judiciaires (CEJ), Université de Yaoundé II (Cameroun),</p>
	<p>Interventions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. «Les cadres onusiens du développement durable et la RSE» par M. Pierre Samuel GUEDJ, Président-Directeur général d'Affectio Mutandi, Directeur du média à impacts pour les ODD en Afrique, Président de la Commission RSE & ODD du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN); 2. «L'Organisation Internationale du Travail et la promotion de la RSE au sein des entreprises» par M. Lassina TRAORE, Spécialiste Technique Principal pour les Activités des Employeurs du BIT pour l'Afrique centrale ; 3. «Les directives européennes sur la durabilité et impact en Afrique» par M. Jérôme PONS, Chef de Coopération - Délégation de l'Union Européenne (UE) au Cameroun et en Guinée Équatoriale ;

	<p>4. «Les principes directeurs de l'OCDE relatifs aux entreprises multinationales» par Dr. Isabelle DESCHAMPS, Docteure en droit, Avocate au Barreau du Québec, Consultante en Développement durable.</p> <p>Débats / Partage d'expérience</p>
13h00 – 14h00	PAUSE – DÉJEUNER
14h00 – 16h00	<p>ATELIER 2 : ÉTAT DES LIEUX DE LA RSE ET DE LA DURABILITÉ EN AFRIQUE</p> <p>Modérateur : Pr Patrick Juvet LOWÉ GNINTEDEM, , Agrégé des Facultés de Droit, Université de Dschang (Cameroun),</p> <p>Interventions :</p> <p>1. «Les enjeux de l'intégration de la RSE dans la stratégie d'entreprise en Afrique» par Dr Reagan INTOLE, Docteur en droit, Enseignant-chercheur en droit privé (Université de Tours)</p> <p>2. «Le baromètre Doing Good In Africa (DGIA) sur la durabilité des 500 plus grandes entreprises africaines » par Mme Carline EKOUTA, Consultante au Cabinet AFRIQUE RSE/ Doing Good Africa (DGIA) ;</p> <p>3. «Les enjeux et réception de la RSE par le droit OHADA» par M. Douty Abib TRAORE, Juriste, Spécialiste de la RSE et du Droit des affaires OHADA, Fondateur de FINEX CORPORATION ;</p> <p>4. «Le cadre légal et réglementaire de la RSE en Afrique» par Dr Gaël NGUEFACK DONZEU , Docteur en Droit privé, Consultant, Enseignant-chercheur à l'Université de Garoua (Cameroun)</p> <p>Débats / Partage d'expérience</p>
16h00 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Minute institutionnelle ❖ Suspension des travaux ❖ Visites de stands
17h00	Fin de la première journée : suspension des travaux
JEUDI 23 MAI 2024	
09h00 – 11h00	<p>ATELIER 3 : PRATIQUE ET DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RSE EN AFRIQUE</p> <p>Modérateur : Pr. Yvette Rachel KALIEU ELONGO, Professeure Titulaire des Universités - Agrégée des Facultés de Droit, Université de Dschang (Cameroun),</p> <p>Interventions :</p> <p>1. «Les défis de l'implémentation de la RSE en Afrique» par M. Thierry TENE, Directeur Afrique RSE, Co-Fondateur de Doing Good In Africa (DGIA);</p>

	<p>2. « Les défis de l'institutionnalisation de la RSE : cas du Burkina Faso » par Kalid KERE, Chargé des Partenariats & RSE, Président du Forum RSE Burkina Faso ;</p> <p>3. « La mise en œuvre du label ODD/RSE de l'OHADA » par M. Drissa KONE Expert-comptable, Ancien Président de l'Ordre des Experts-comptables de Côte d'Ivoire, Directeur Associé d'Abcd Consulting (Côte d'Ivoire) ;</p> <p>4. «La RSE en Afrique : l'envers du décor» par Dr. Rachel-Claire OKANI, Docteure en Droit, Enseignante-chercheure, Ancienne Vice-Recteur de l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC).</p> <p>Débats / Partage d'expérience</p>
<p>11h00 – 11h30</p>	<p>PAUSE – CAFÉ</p>
<p>11h30 – 13h30</p>	<p>ATELIER 4 : IMPLICATION DES ENTREPRISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSE EN AFRIQUE</p> <p>Modérateur :Dr. Uguette NGASSA-PETILLION, Docteure en droit, Avocate au Barreau de LA ROCHELLE-ROCHEFORT, MGBP Avocats,</p> <p>Interventions :</p> <p>1. «La Responsabilité sociétale des très petites, petites et moyennes entreprises en Afrique» par Pr. Angélique NGAHA BAH, , Maître de Conférences, Agrégée en sciences de gestion, Directrice du Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches en Sciences Sociales (LIRSS), Université Alioune Diop de Bambey (Sénégal) ;</p> <p>2. «développement durable des territoires » par Me Alifa Habib KONÉ, Avocat-fiscaliste, Membre du barreau du Mali, Gérant-Associé SCP d'Avocats Do-fini Consult – chargé du Département Mines, investissements, arbitrage et développement des organisations ;</p> <p>3. «Le reporting extra financier dans le secteur minier au Mali suivant le cadre du système comptable OHADA» par M. Michel MBOUWE LEUTCHOKO, Expert-Comptable mémorialiste, Manager du cabinet ABC ;</p> <p>4. «Les pratiques RSE dans les entreprises agro-industrielles » par Mme Armande Laetitia OHOUO-LATH, Ingénieur Agronome, Cheffe de Département Développement Durable Chez le Groupe SIFCA ;</p> <p>5. «La RSE des entreprises pharmaceutiques» par Pr Patrick Juvet LOWÉ GNINTEDEM, Agrégé des Facultés de Droit, Université de Dschang (Cameroun) ;</p> <p>Débats / Partage d'expérience</p>
<p>13h30 – 14h30</p>	<p>PAUSE DÉJEUNER</p>

<p>14h30 – 16h00</p>	<p>ATELIER 5 : JURIDICISATION ET JUDICIARISATION DE LA RSE EN AFRIQUE</p> <p>Modérateur : Dr Alexis NDZUENKEU, AMagistrat, Docteur en Droit, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l’OHADA</p> <p>Interventions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. «La valeur juridique des normes en matière de RSE » par Pr Robert NEMEDEU, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Directeur du Centre d’Études Judiciaires (CEJ), Université de Yaoundé II (Cameroun) 2. « La compliance et la RSE en Afrique» par Me Nathalie CAZEAU Avocate au Barreau de Paris, Cazeau & Associés ; 3. «L’effectivité et l’efficacité des recours juridiques pour sanctionner les entreprises non conformes à la RSE » par Dr. Uguette NGASSA-PETILLION, Docteure en droit, Avocate au Barreau de LA ROCHELLE-ROCHEFORT, MGBP Avocats ; 4. « L’interprétation et l’application des principes de RSE par le juge » par Mme Esther NGO MOUTNGUI IKOUE, Magistrat Hors Hiérarchie, Présidente de la Cour Commune de Justice et d’Arbitrage (CCJA). <p>Débats / Partage d’expérience</p>
<p>16h30 – 17h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Suspension des travaux ❖ Visites de stands
<p>17h00</p>	<p>Fin de la deuxième journée : suspension des travaux</p>
<p>VENDREDI 24 MAI 2024</p>	
<p>09h30 – 11h30</p>	<p>TABLE-RONDE 1 : RÔLE DE L’ÉTAT ET DES INSTITUTIONS DANS LE RENFORCEMENT DE LA RSE EN AFRIQUE</p> <p>Modérateur : : Dr. Rachel-Claire OKANI, Docteure en Droit, Enseignante-chercheuse, Ancienne Vice-Recteur de l’Université Africaine de Développement Coopératif (UADC),</p> <p>Interventions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. «Les politiques publiques et initiatives gouvernementales de renforcement de la RSE en Afrique » par :Aminou AKADIRI, Directeur Général de la Fédération des Chambres de Commerce et d’Industrie de l’Afrique de l’Ouest, <p>Dr. Boamiavotse Vahinala RAHARINIRINA, Maître de Conférences à l’Université de Fianarantsoa, Conseillère Spéciale du Président de la République de Madagascar chargée des Affaires économiques et du Secteur Privé, Ancienne Ministre de l’Environnement et du Développement durable ;</p>

	<p>2. «L’apport des organisations dans le renforcement de la RSE en Afrique» par Dr Hervé LADO, Economiste, Africa Head - United Nations Global Compact,</p> <p>Mme Elena BOTVINA, Chargée des affaires économiques - Division de l’investissement et des entreprises à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ;</p> <p>3.«Les institutions financières et la problématique de durabilité en Afrique» par Dr Dieudonné PIIH, Docteur en droit, Directeur du recouvrement à la SCB Cameroun.</p> <p>Débats / Partage d’expérience</p>
<p>11h00 – 11h30</p>	<p>PAUSE– CAFÉ</p>
<p>11h30 – 13h30</p>	<p>TABLE-RONDE 2 : CONTRIBUTION DES ACTEURS UNIVERSITAIRES, PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE À L’EFFECTIVITÉ DE LA RSE EN AFRIQUE</p> <p>Modérateur : Dr. Ousmanou SADJO, Docteur en Droit privé, Président-fondateur du Centre Africain pour le Droit et le Développement (CADEV),</p> <p>Interventions :</p> <p>1. «Le rôle et les défis des professionnels du chiffre dans la mise en œuvre de la RSE en Afrique» par : M. Leonard AMBASSA, Expert-comptable Agréé, Président du Conseil Supérieur des Ordres Nationaux des Experts Comptables de la CEMAC (CSONEC), Président honoraire de l’Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA),</p> <p>Un Représentant de la Commission de Normalisation pour la Profession Comptable de l’OHADA (CNPC-OHADA)</p> <p>2. «Le rôle et les défis des professionnels du droit dans la mise en œuvre de la RSE en Afrique» par Me Alain NGONGANG SIME, Huissier de justice – Commissaire-Priseur, Président de l’Union Africaine des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires (UAHJ) ;</p> <p>3. Dr. Samina CHAKIRA, , Docteure en droit, Avocate au Barreau de Moroni et Enseignante-chercheure à la Faculté de Droit des Comores,</p> <p>Me Dionro DJERANDI LAGUERRE, Avocat, Bâtonnier de l’Ordre des Avocats du Barreau du Tchad ;</p> <p>4. «L’éducation, la formation, la recherche et la durabilité en Afrique» par Pr. Yvette Rachel KALIEU ELONGO, ProfesseureTitulaire des Universités - Agrégée des Facultés de Droit, Université de Dschang (Cameroun)</p> <p>Débats / Partage d’expérience</p>
<p>13h30 – 14h30</p>	<p>PAUSE DÉJEUNER</p>
<p>14h30 – 15h30</p>	<p>ACTIVITÉS DE COOPÉRATION ET DE COLLABORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Visite de stands ❖ Brainstormings

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Rencontres dans des espaces dédiés de networking ❖ Salons de négociation ❖ Entretiens professionnels et d'affaires
15h30 – 16h30	<p>CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Présentation du Rapport Général des travaux par Pr André AKAM AKAM, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur des Universités hors échelle, Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala (Cameroun), ❖ Mots de clôture de Dr Karel Osiris Coffi DOGUE, Docteur en Droit Privé, Directeur Général de l'ERSUMA.
16h30	Fin des travaux
À partir de 20h30	SOIRÉE DE GALA
SAMEDI 25 MAI 2024	
	VISITES TOURISTIQUES
	DÉPART DES PARTICIPANTS



INTERVENANTS



Pr Charles MOUMOUNI, Professeur titulaire, Coprésident de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF) de l'Université Laval, Canada



Pr Robert NEMEDEU, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Directeur du Centre d'Études Judiciaires (CEJ), Université de Yaoundé II (Cameroun)



M. Pierre Samuel GUEDJ, Président-Directeur général d'Affectio Mutandi, Directeur du média à impacts pour les ODD en Afrique, Président de la Commission RSE & ODD du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN), France



Dr Reagan INTOLE, Docteur en droit, Enseignant-chercheur en droit privé (Université de Tours), France



Dr. Uguette NGASSA-PETILLION, Docteure en droit, Avocate au Barreau de LA ROCHELLE-ROCHEFORT, MGBP Avocats, France



M. Thierry TENE, Directeur Afrique RSE, Co-Fondateur de Doing Good In Africa (DGIA), France



M. Douty Abib TRAORE, Juriste Spécialiste de la RSE et du Droit des affaires OHADA, Fondateur de FINEX CORPORATION, France



Dr. Samina CHAKIRA, Docteure en droit, Avocate au Barreau de Moroni et Enseignante-chercheure à la Faculté de Droit des Comores



Dr. Rachel-Claire OKANI, Docteure en Droit, Enseignante-chercheure, Ancienne Vice-Recteur de l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC), Cameroun



Me Alain NGONGANG SIME, Huissier de justice – Commissaire-Priseur, Président de l'Union Africaine des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires (UAHJ)



Pr André AKAM AKAM, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur des Universités hors échelle, Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala (Cameroun)



Me Alifa Habib KONÉ, Avocat-fiscaliste, Membre du barreau du Mali, Gérant-Associé de la SCP d'Avocats Do-fini Consult – chargé du Département Mines, investissements, arbitrage et développement des organisations, Mali



Pr Patrick Juvet LOWÉ GNINTEDEM, Agrégé des Facultés de Droit, Université de Dschang (Cameroun)



Dr Gaël NGUEFACK DONZEU, Docteur en Droit privé, Consultant, Enseignant-Chercheur à l'Université de Garoua (Cameroun)



Me Dionro DJERANDI LAGUERRE, Avocat, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats



Pr. Yvette Rachel KALIEU ELONGO, Professeure Titulaire des Universités - Agrégée des Facultés de Droit, Université de Dschang (Cameroun)



M. Aminou AKADIRI, Directeur Général de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest



M. Leonard AMBASSA, Expert-comptable Agréé, Président du Conseil Supérieur des Ordres Nationaux des Experts Comptables de la CEMAC (CSONEC), Président honoraire de l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA), Cameroun



Dr Hervé LADO, Economiste Africa Head - United Nations Global Compact, Nigéria



Dr Boamiavotse Vahinala RAHARINIRINA, Maître de Conférences à l'Université de Fianarantsoa, Conseillère Spéciale du Président de la République de Madagascar chargée des Affaires économiques et du Secteur Privé, Ancienne Ministre de l'Environnement et du Développement durable, Madagascar



Dr Alexis NDZUENKEU, Magistrat, Docteur en Droit, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l'OHADA



M. Jérôme PONS, Chef de Coopération -Délégation de l'Union Européenne (UE) au Cameroun et en Guinée Équatoriale



Mme, Elena BOTVINA, Chargée des affaires économiques - Division de l'investissement et des entreprises à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)



M. Michel MBOUWE LEUTCHOKO, Expert-Comptable mémorialiste, Manager du cabinet ABC (Cameroun)



Mme Carline EKOUTA, Consultante au Cabinet AFRIQUE RSE/ Doing Good In Africa (DGIA), Cameroun



Mme Armande Laetitia OHOUO-LATH, Ingénieur Agronome, Cheffe de Département Développement Durable Chez le Groupe SIFCA, Côte



Pr. Angélique NGAHA BAH, Maître de Conférences Agrégée en sciences de gestion, Directrice du Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches en Sciences Sociales (LIRSS), Université Alioune Diop de Bambey, Sénégal



Dr. Isabelle DESCHAMPS, Docteure en droit, Avocate au Barreau du Québec, Consultante en Développement durable, Canada

M. Drissa KONE, Expert-comptable, Ancien Président de l'Ordre des Experts-comptables de Côte d'Ivoire, Directeur Associé d'Abcd Consulting (Côte d'Ivoire)



Dr Dieudonné PIIH, Docteur en droit, Directeur du recouvrement à la SCB Cameroun



Dr Ousmanou SADJO, Docteur en droit privé, Président-fondateur du Centre Africain pour le Droit et le Développement (CADEV)



Kalid KERE, Chargé des Partenariats & RSE Président du Forum RSE Burkina Faso



Me Nathalie CAZEAU, Avocate au Barreau de Paris, Cazeau & Associés



Mme Esther NGO MOUTNGUI IKOUE, Magistrate Hors Hiérarchie, Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)



M. Lassina TRORE, Spécialiste Technique Principal pour les Activités des Employeurs du BIT pour l'Afrique centrale

NOS PARTENAIRES

L'ERSUMA remercie ses sponsors et partenaires techniques qui l'ont accompagné dans la réalisation de la 3ème édition de cette manifestation scientifique.



NOS CONTACTS

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)

Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè,

02 B.P 353, Porto-Novo – Bénin Tél. :

(+229) 97 97 05 37

Courriels : ersuma@ohada.org / olory-togbe.ersuma@ohada.org

Site de l'OHADA :
<https://ersuma.ohada.org>

Site du FIPROD :
https://fiprod.ersuma.org/fr_fr/



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização do Direito dos Negócios em África